



LEVITO

FORMATION & DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Charte de déontologie de notre organisme de formation

1 – Vis à vis de nos commanditaires ou prescripteurs de la formation

Chez LEVITO nous nous engageons à :

- Etablir préalablement un contrat ou une convention de formation, précisant l'objectif global et les objectifs opérationnels, les prestations et les conditions tarifaires (C.G.V), les modalités d'intervention en direct ou en cas de sous-traitance
- Informer le commanditaire en cas de sous-traitance en tout ou partie de l'action de formation si obligation, imprévu ou impératif rendant nécessaire l'intervention d'un prestataire partenaire
- Prendre en compte les attentes et besoins du commanditaire et des stagiaires
- Respecter les engagements pris et les moyens prévus
- Informer le commanditaire précisément des compétences professionnelles et de l'expertise de l'intervenant formateur
- Fournir toutes les références nécessaires demandées par le commanditaire et/ou le financeur dans le respect des clauses de confidentialités signées par ailleurs et dans le respect des règles de la profession
- Fournir, sur demande, toutes les preuves réglementaires, dûment complétées et conformes, au financeur de l'action de formation
- Mettre en œuvre tous nos moyens, notre organisation et nos compétences en fonction de l'action de formation à mener, ceci afin de réaliser les objectifs convenus
- Informer immédiatement notre donneur d'ordre en cas d'empêchement ou de difficulté rencontrée dans la mise en place de l'action
- Ne pas porter de jugement, ni de critiques auprès des participants, à l'encontre de notre commanditaire
- Respecter la confidentialité des informations (documents, process, méthodes), l'organisation, les pratiques et la culture d'entreprise de notre client

2 – Vis à vis des stagiaires

Pour LEVITO, nos formateurs, ou nous même en tant que dirigeants formateurs, nous nous engageons à :

- Réaliser nos actions dans une démarche bienveillante et neutre, sans comportement autoritaire ou abusif du fait de notre position (sauf dérive du stagiaire en cas de non respect d'un article du règlement intérieur)
- Respecter chaque stagiaire dans sa personnalité et ses valeurs ; et ne pas faire preuve de discrimination
- Assurer aux stagiaires toute confidentialité dans les entretiens individuels lors des actions de formation
- S'interdire tout comportement déviant en abusant de sa position (prosélytisme, approche sectaire et/ou manipulation)
- Remplir et faire remplir par les stagiaires tous les documents de gestion, d'évaluations et d'appréciations
- Renforcer l'image de l'organisme de formation et de son métier de formateur en adoptant un comportement irréprochable
- Se tenir informer et/ou se former afin de développer nos compétences et appliquer les règles en vigueur dans la profession, notamment en matière de réglementation du code du travail et des actions de formations professionnelle (obligations de résultats en matière de qualité ; Cf. réforme de la formation professionnelle de 2015)
- Respecter la propriété intellectuelle et citer nos sources
- Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients
- Respecter les procédures, décisions et organisations de notre organisme
- Informer, en cas de litige ou d'incident en cours de formation, immédiatement le commanditaire et la Direction de LEVITO
- Etre en règle en cas de contrat de sous traitance, par rapport à toute obligation légale et fiscale, en particulier informer Levito d'être détenteur d'un numéro d'activité ou pas, et être à jour dans ses déclarations (bilan pédagogique et financier) ; s'interdire toute démarche commerciale directe envers le client de LEVITO
- N'accepter aucune rémunération illicite

Valérie VITAL

Patrick VITAL